

NATURE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2026

NATURE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2026

SOMMAIRE

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	2 - 5
Produits et charges	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 19



300-1165, boulevard Lebourgneuf
Québec Québec G2K 2C9
T : 418 692-1077
F : 418 634-1455

www.alteregaux.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de l'organisme
NATURE QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **NATURE QUÉBEC** qui comprennent le bilan au 31 mars 2026 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **NATURE QUÉBEC** au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons, d'inscriptions aux ateliers et autres activités et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons, d'inscriptions aux ateliers et autres activités et d'activités de financement, de l'excédent des produits sur les charges, et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, aux montants de l'actif à court terme aux 31 mars 2026 et 2025, et aux montants de l'actif net aux 1er avril 2025 et 2024 ainsi qu'aux 31 mars 2026 et 2025. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limite de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

 1

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 26 juin 2026

¹Par Nicolas Bourgault, CPA auditeur

NATURE QUÉBEC

PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 31 mars 2026

Page 6

	2026	2025
PRODUITS		
Aides financières (note 3)	3 345 312 \$	3 180 715 \$
Dons	290 347	292 637
Inscriptions aux ateliers et autres activités	77 461	113 745
Activités de financement	<u>20 359</u>	<u>51 476</u>
	3 733 479	3 638 573
Intérêts et autres produits	12 124	15 117
Amortissement des apports reportés	<u>2 130</u>	<u>3 042</u>
	<u>3 747 733</u>	<u>3 656 732</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 271 468	1 952 828
Honoraires et sous-traitants	848 429	1 013 685
Hébergement et déplacements	124 438	133 246
Publicité, promotions et représentation	98 424	48 848
Dépenses d'activités et d'ateliers	85 348	91 438
Loyer	64 110	61 965
Télécommunications	44 373	45 685
Fournitures de bureau et administration	41 464	48 428
Location d'équipements	30 713	49 640
Cotisations, taxes et permis	6 341	7 144
Assurances	6 206	4 679
Entretien	3 870	4 082
Formation et autres	2 384	4 553
Intérêts et frais bancaires	14 945	11 188
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>23 951</u>	<u>24 070</u>
	<u>3 666 464</u>	<u>3 501 479</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>81 269 \$</u>	<u>155 253 \$</u>

NATURE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2026

Page 7

	Fonds affectés (note 13)	Fonds investis en immobili- sations	Fonds non affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	29 338 \$	103 800 \$	358 027 \$	491 165 \$	335 912 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	--	(21 821)	103 090	81 269	155 253
AFFECTATIONS INTERNES	64 016	--	(64 016)	--	--
VARIATION NETTE DU FONDS INVESTI EN IMMOBILISATIONS	--	10 847	(10 847)	--	--
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>93 354 \$</u>	<u>92 826 \$</u>	<u>386 254 \$</u>	<u>572 434 \$</u>	<u>491 165 \$</u>

NATURE QUÉBEC

BILAN

31 mars 2026

Page 8

	2026	2025
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	764 546 \$	918 039 \$
Débiteurs (note 4)	18 628	37 897
Aides financières à recevoir (note 5)	350 883	172 688
Frais payés d'avance (note 6)	41 416	25 681
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 7)	<u>31 641</u>	<u>31 375</u>
	1 207 114	1 185 680
PLACEMENTS (note 7)	140 171	135 614
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	<u>97 794</u>	<u>110 898</u>
	<u><u>1 445 079</u></u> \$	<u><u>1 432 192</u></u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 10)	310 320 \$	367 506 \$
Aides financières perçues d'avance (note 11)	<u>557 357</u>	<u>566 423</u>
	867 677	933 929
APPORTS REPORTÉS (note 12)	<u>4 968</u>	<u>7 098</u>
	<u>872 645</u>	<u>941 027</u>
ACTIF NET		
Fonds affectés (note 13)	93 354	29 338
Fonds investi en immobilisations	92 826	103 800
Fonds non affecté	<u>386 254</u>	<u>358 027</u>
	572 434	491 165
	<u><u>1 445 079</u></u> \$	<u><u>1 432 192</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marilou Marie, administratrice, administrateur

Gérard Szecot, administratrice, administrateur

NATURE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****Exercice clos le 31 mars 2026****Page 9**

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	81 269 \$	155 253 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés	(2 130)	(3 042)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>23 951</u>	<u>24 070</u>
	103 090	176 281
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	19 269	(12 445)
Aides financières à recevoir	(178 195)	(13 264)
Frais payés d'avance	(15 735)	46 002
Créditeurs	(57 186)	50 621
Aides financières perçues d'avance	(9 066)	212 663
Produits reportés	<u>--</u>	<u>(107 993)</u>
	<u>(137 823)</u>	<u>351 865</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(4 823)	(4 235)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(10 847)</u>	<u>(9 485)</u>
	<u>(15 670)</u>	<u>(13 720)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(153 493)	338 145
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>918 039</u>	<u>579 894</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>764 546 \$</u>	<u>918 039 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

NATURE QUÉBEC est un organisme constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, et est également un organisme de bienfaisance selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, donc exempté d'impôts.

Ses objectifs sont de concerter les individus et les organismes qui s'intéressent à la conservation des milieux naturels et humains, et des processus écologiques, essentiels à la vie. En milieu rural et urbain, NATURE QUÉBEC sensibilise, informe et éduque également le public grâce à des recherches scientifiques, des projets sur le terrain et des publications.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux produits et charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits d'activités de financement et d'inscriptions aux ateliers et autres activités sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le montant est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, que le montant est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Apports reçus sous forme de biens et services**

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

Au cours de l'exercice, les apports en services reçus à titre gratuit sont constitués d'heures effectuées par des bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports, ceux-ci n'ont pas été constatés dans les états financiers.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à un projet sont portées à ce projet. Les salaires sont répartis en fonction des heures travaillées dans les projets et les frais administratifs sont répartis selon le pourcentage permis aux ententes et prévus par les bailleurs de fonds.

Actif net*Fonds de communication*

L'organisme a constitué le fonds en 2020 pour la mise sur pied d'un plan de communication. Les produits et les charges relativement à ce projet sont présentés dans ce fonds.

Fonds Dossiers orphelins

L'organisme a constitué le fonds en 2021 pour des projets découlant de dossiers orphelins. Les produits et les charges relativement à ces projets sont présentés dans ce fonds.

Fonds Ateliers

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté une résolution permettant de créer le fonds affecté qui est destiné à recueillir les surplus des ateliers sur la conservation des milieux naturels et assurer l'équilibre financier des éditions futures.

Fonds mesure d'impact

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté une résolution permettant de créer le fonds affecté qui est destiné à l'évaluation des retombées à long terme des projets et campagnes ainsi qu'à la mise en place d'une procédure structurée de mesure d'impact.

Fonds investi en immobilisations

Ce fonds rend compte des variations nettes des immobilisations corporelles détenues par l'organisme. Les produits et les charges relatifs aux immobilisations corporelles sont également présentés dans ce fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Actif net (suite)***Fonds non affecté*

Le fonds non affecté rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (dons et aides financières) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui seraient évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur seraient alors comptabilisées aux produits et charges.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux produits et charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise serait alors comptabilisée aux produits et charges.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux produits et charges de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers, qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur, tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, taux ou période, indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

Apports reportés

Les subventions et contributions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre d'apports reportés et sont amorties selon les immobilisations corporelles pour lesquelles elles ont été reçues.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. AIDES FINANCIÈRES

	2026	2025
La Société pour la nature et les parcs du Canada section Québec (SNAP Québec)	793 403 \$	905 354 \$
Environnement et Changement climatique Canada	497 967	294 039
La Fondation Familiale Trottier	336 798	409 173
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	296 583	677 922
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	279 402	237 213
Ministère de la Santé et des Services sociaux	266 092	133 931
Fonds d'action québécois pour le développement durable	253 762	--
Ville de Québec	191 918	165 053
Energy Transition Fund	107 501	--
Agence de la santé publique du Canada	104 221	119 267
Fondation du Grand Montréal - Fonds Fondation Pierre Chamberland	33 588	--
Fondation Famille François et Monique Bourgeois	30 000	--
Fondation de la faune du Québec	29 224	29 387
Nature's Way Canada	18 375	--
Nature Canada	17 535	10 197
Fédération des caisses Desjardins du Québec	15 042	--
Salal Foundation	15 000	50 000
Fondation David Suzuki	11 015	10 003
SÉPAQ	8 000	4 000
Natural Resources Defense Council	--	40 292
Emploi Québec	--	19 150
Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale	--	12 750
Institut national de santé publique du Québec	--	10 103
McConnell Foundation	--	8 416
Autres aides financières	<u>39 886</u>	<u>44 465</u>
	<u><u>3 345 312</u></u> \$	<u><u>3 180 715</u></u> \$

4. DÉBITEURS

	2026	2025
Autres sommes à recevoir	2 569 \$	17 799 \$
TPS et TVQ à recevoir	12 140	16 179
Dépôt de loyer	<u>3 919</u>	<u>3 919</u>
	<u><u>18 628</u></u> \$	<u><u>37 897</u></u> \$

5. AIDES FINANCIÈRES À RECEVOIR

	2026	2025
Environnement et Changement climatique Canada	165 487 \$	90 533 \$
SNAP Québec	150 000	--
SACAIS	13 165	50 356
Agence de la santé publique du Canada	12 231	15 020
Fondation de la faune du Québec	10 000	718
Institut national de santé publique du Québec	--	3 634
Emploi Québec	--	1 812
Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale	--	478
Fonds du Grand Mouvement Desjardins	--	71
Fondation Écho	--	61
Autres aides financières	--	10 005
	<u>350 883 \$</u>	<u>172 688 \$</u>

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2026	2025
Centre culture et environnement Frédéric Back	17 767 \$	18 472 \$
Fondation Monique-Fitz-Back	12 500	--
Dépenses d'activités et d'ateliers	10 697	5 082
Assurances	452	433
Licences informatiques	--	1 694
	<u>41 416 \$</u>	<u>25 681 \$</u>

7. PLACEMENTS

	2026	2025
Centre de l'environnement - parts ordinaires	4 100 \$	4 100 \$
Épargnes à terme aux taux d'intérêts variant de 1.3 % à 4.9 %, échéances variant de décembre 2026 à 2030	<u>167 712</u>	<u>162 889</u>
	171 812	166 989
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>31 641</u>	<u>31 375</u>
	<u><u>140 171</u></u> \$	<u><u>135 614</u></u> \$

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	84 688 \$	59 911 \$	24 777 \$	24 592 \$
Matériel informatique et logiciels	140 825	115 659	25 166	29 665
Améliorations locatives	<u>87 904</u>	<u>40 053</u>	<u>47 851</u>	<u>56 641</u>
	<u><u>313 417</u></u> \$	<u><u>215 623</u></u> \$	<u><u>97 794</u></u> \$	<u><u>110 898</u></u> \$

9. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 50 000 \$, au taux de base plus 5 %, qui n'est pas utilisée au 31 mars 2026. Les conditions de la marge de crédit sont renégociées annuellement.

10. CRÉDITEURS

	2026	2025
Comptes fournisseurs	122 189 \$	136 663 \$
Salaires et vacances à payer	173 131	215 843
Frais courus	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
	<u><u>310 320</u></u> \$	<u><u>367 506</u></u> \$

11. AIDES FINANCIÈRES PERÇUES D'AVANCE

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	566 423 \$	353 760 \$
Montants à recevoir au début de l'exercice	(172 688)	(159 424)
Montants reçus au cours de l'exercice	3 158 051	3 380 114
Montants à recevoir à la fin de l'exercice	350 883	172 688
Montants constatés à titre de produits	<u>(3 345 312)</u>	<u>(3 180 715)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>557 357 \$</u>	<u>566 423 \$</u>

12. APPORTS REPORTÉS

	Solde au début de l'exercice	Montants amortis	Solde à la fin de l'exercice
Agence de la santé publique du Canada	4 423 \$	1 327 \$	3 096 \$
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	<u>2 675</u>	<u>803</u>	<u>1 872</u>
	<u>7 098 \$</u>	<u>2 130 \$</u>	<u>4 968 \$</u>

13. FONDS AFFECTÉS

	Solde au début de l'exercice	Affectations internes	Solde à la fin de l'exercice
Fonds de communication	19 338 \$	-- \$	19 338 \$
Fonds Dossiers orphelins	10 000	30 000	40 000
Fonds Ateliers	--	24 016	24 016
Fonds mesure d'impact	<u>--</u>	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>29 338 \$</u>	<u>64 016 \$</u>	<u>93 354 \$</u>

14. FONDS PHILANTHROPIQUE NATURE QUÉBEC

La Fondation Québec Philanthrope est une fondation publique ayant pour mission d'assurer la pérennité de l'action communautaire dans son milieu par le regroupement de fonds de dotation. Elle détient et gère le fonds de dotation Nature Québec dont l'usufruit est dédié à perpétuité à Nature Québec.

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	37 860 \$	13 781 \$
Apports de l'année	23 304	21 579
Excédent de la Fondation attribué au fonds	7 325	3 470
Frais d'administration	<u>(2 217)</u>	<u>(970)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>66 272 \$</u>	<u>37 860 \$</u>

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail et d'un contrat de service totalisent 386 131 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	91 463 \$
2028	69 610
2029	73 044
2030	75 933
2031	<u>76 081</u>
	<u>386 131 \$</u>

16. RISQUES FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2026.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux autres sommes à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

16. RISQUES FINANCIERS (suite)

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque suivant :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Vu la composition actuelle des placements et de l'emprunt bancaire, portant intérêt à taux fixe et à taux variable, les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la date du bilan, l'organisme détenait suffisamment de liquidités pour lui permettre d'assumer ses obligations.

L'organisme est exposé à ce risque principalement au niveau des créanciers.

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.